



# TOUT SAVOIR SUR L'APPRENTISSAGE

1 job, 1 diplôme!

## QUELLES FORMATIONS ?

6 titres professionnels en entrées et sorties permanentes dans le domaine du **secrétariat et de la comptabilité** du niveau 3 au niveau 5 (de la nouvelle nomenclature) :

- TP Secrétaire Assistant.e\_niveau 4\_bac
- TP Secrétaire Comptable\_niveau 4\_bac
- TP Comptable Assistant.e\_niveau 4\_bac
- TP Employé.e Administratif & d'Accueil\_niveau 3\_cap-bep
- TP Secrétaire Assistante Médico-Social\_niveau 4\_bac
- TP Gestionnaire de Paie\_niveau 5\_bac +2

## POUR QUI ?

- Tous les jeunes jusqu'à 30 ans
- Sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH), les sportifs de haut niveau & selon les cas pour les personnes en création ou reprise d'entreprise.

## LE CONTRAT

- CDI ou CDD (durée de **6 mois à 4 ans** (selon les situations)).
- **Peut être signé à tout moment de l'année.** Il peut débuter au plus tôt 3 mois avant la formation et se terminer au plus tard 6 mois après.
- **Temps plein ou partiel**
- Le volume annuel de formation doit être égale ou supérieur à **25% de la durée totale du contrat.**
- **TOUT EST POSSIBLE ! Rythme d'alternance à adapter selon vos besoins** (possibilité de le réadapter au fil de l'année)

## Pourquoi choisir le CPE ?

Une expertise de plus de 35 ans dans la formation.

Un **accompagnement** pour la mise en place du contrat d'apprentissage avec aide au recrutement et au choix de la formation si besoin.

Le démarrage et le rythme de la formation **adaptés à vos besoins** > entrées & sorties permanentes.

Une formation à la **certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur** pour accompagner le futur maître d'apprentissage.

*" Choisir l'apprentissage, c'est gagner en savoir-faire et s'engager pour l'avenir. "*



# TOUT SAVOIR SUR L'APPRENTISSAGE

## QUELS AVANTAGES ?

### Pour l'employeur

- Exonération totale ou partielle des charges sociales patronales
- **Pour le secteur privé :**  
**Prime à l'embauche\*** si contrat signé avant le 31/12/22
  - 5000 € pour les mineurs
  - 8000 € pour les majeurs
  - **Aide supplémentaire :**  
 >jusqu'à 3000€ pour le recrutement d'une personne en situation de handicap pour un contrat d'au moins 6 mois, 24h par semaine minimum.
- Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation

\*Pour la première année. Automatique pour les entreprises de <250 salariés. Si >250 salariés, le taux de salariés en alternance doit être au moins de 5%.

### Pour l'apprenti.e

Exonération totale des charges sociales salariales (pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC)

**Aide au permis de conduire (cat. B) : 500 €**

**Double statut : salarié & étudiant**

**Un gain d'expérience et un développement de nouvelles compétences !**

**Aides supplémentaires de l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap**

## QUELLE RÉMUNÉRATION ?

	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du Smic, soit 453,32 €	43 % du Smic, soit 721,95 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 889,84 € et 53 % du salaire minimum conventionnel*	Salaire le + élevé entre le Smic soit 1 678,95 € et le salaire minimum conventionnel*
2 <sup>e</sup> année	39 % du Smic, soit 654,79 €	51 % du Smic, soit 856,26 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 024,16 € et 61 % du salaire minimum conventionnel*	Salaire le + élevé entre le Smic, soit 1 678,95 € et le salaire minimum conventionnel*
3 <sup>e</sup> année	55 % du Smic, soit 923,42 €	67 % du Smic, soit 1 124,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 309,58 € et 78 % du salaire minimum conventionnel*	Salaire le + élevé entre le Smic, soit 1 678,95 € et le salaire minimum conventionnel*

Le calcul se base sur le SMIC=1 678,95 € brut mensuel au 01/07/2022.

La rémunération peut être supérieure si l'accord collectif applicable de l'entreprise le prévoit.

\*correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Pour plus d'info : retrouvez le **SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS** sur [alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)

Votre interlocutrice



**CORALIE FORINI**

CHARGÉE DE L'APPRENTISSAGE & DE COMMUNICATION



04 92 53 61 19  
 apprentissage@cpe-as.fr

CPE-cfa  
 Immeuble Le Neptune  
 140, bd. Georges Pompidou  
 05000 GAP



[www.cpe-cfa.fr](http://www.cpe-cfa.fr)